



Master de spécialisation conjoint en
Gestion des Risques et Bien-être au travail



Allègement article 151

FACULTE DE SC. PSYCHOLOGIQUE ET DE L'EDUCATION

CONVENTION D'ALLEGEMENT - Année académique 2023-2024

Entre :

Numéro de matricule :

Inscrit(e) en : **Master de spécialisation en gestion des risques et bien-être au travail**

Université Libre de Bruxelles

Ci-après dénommé(e) l'étudiant(e)

Et : l'Université Libre de Bruxelles représentée par Monsieur Christophe Leys, Doyen de la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation, agissant par délégation.

Il est convenu ce qui suit :

L'étudiant(e) est autorisé(e) à alléger son programme pour le motif suivant :

L'étudiant(e) est engagé(e) dans la vie professionnelle.

Son programme individuel est fixé comme suit, pour l'année académique 2023-2024 :

Unités d'enseignement	Crédits
TOTAL	0

Je soussigné(e), , déclare avoir pris connaissance du règlement général des études et plus particulièrement des règles en matière d'allègement (Chapitre X) et s'engage à respecter scrupuleusement le programme tel que défini dans la présente convention.

Fait à Bruxelles le,/...../ 2023 en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

L'étudiant(e),

Les présidentes du jury,

Le Doyen

C. van de LEEMPUT & C. HELLEMANS

C. Leys